

PROJET D'AÉROPORT. Le complément d'enquête de la CCI des Pays de la Loire **NDDL, « la seule solution »**

En 2014, la CCI avait mandaté la société Ernst & Young pour étudier l'extension de Nantes-Atlantique.

Cette étude concluait à la complexité non négligeable d'un projet d'extension de l'aéroport sous le seul angle du droit à l'environnement. Car l'aéroport est situé à proximité de trois zones Natura 2000, dont le lac de Grandlieu, qui est classé au titre de la convention de Ramsar. Les médiateurs de Notre-Dame-des-Landes avaient trouvé l'étude intéressante. C'est pourquoi Jean-François Gendron, au nom de la CCI régionale, a demandé une actualisation de cette étude.

« On repartirait pour dix ans d'étude et sans certitude du résultat »

« Depuis deux ans l'arsenal législatif du droit de l'environnement s'est enrichi avec la loi Biodiversité au plan national et la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale au niveau européen, explique le président régional. Or ce sont des critères qui sont justement pris en compte pour NDDL ». C'est pourquoi tout le monde économique et la majorité des politiques estiment que la seule solution pour désenclaver le territoire passe par



Jean-François Gendron a remis un rapport actualisé aux médiateurs. Photo PO - Nathalie Bourreau

Notre-Dame-des-Landes. L'agrandissement de Nantes Atlantique doit remplir trois conditions cumulatives : que les mesures compensatoires soient adoptées pour assurer la cohérence globale de Natura 2000 ; que le projet soit justifié par des raisons impératives d'intérêt public majeur ; qu'aucune solution alternative au projet initial, plus respectueuse de l'intégrité des sites Natura 2000,

ne puisse être privilégiée. « Or la condition de l'absence de solution alternative n'est pas remplie, de par l'existence même du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes », poursuit Jean-François Gendron. Et si l'extension était, au final, envisagée, « ce serait une nouvelle opération d'aménagement. On repartirait donc de zéro, avec relance de consultations, débats, en-

quêtes... On en prendrait pour dix nouvelles années au mieux et sans garantie, alors que NDDL est acté et que l'aéroport dépasse les 5 millions de voyageurs ».

Avec la manifestation de samedi et l'actualisation de l'étude, les pro-NDDL passent la vitesse supérieure. Juste avant que la médiation ne conclue son travail et rédige son rapport.

Philippe Corbou